



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 23/06/2023

N°970

France 2030 : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour des démonstrations de service dans le domaine des communications par satellites

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique annonce le lancement par le CNES d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) destiné à identifier des services innovants de connectivité par satellite pouvant faire l'objet de démonstrations dans le cadre de futurs appels d'offres compétitifs de France 2030. Il s'adresse en premier lieu aux acteurs de la filière des télécommunications par satellite qui pourront, au titre de ce dispositif, proposer des démonstrations qui devront être réalisées d'ici 2026 pour un horizon au plus tard de déploiement des services commerciaux avant 2030.

Ce dispositif contribuera aux ambitions du volet spatial de France 2030 de progresser sur certains segments (microlanceurs), consolider la position de leader de la France sur d'autres segments (constellations) et miser résolument sur les marchés émergents de ce secteur en pleine évolution (aval et applications).

Le marché des communications satellitaires, sur lequel l'écosystème spatial français a conforté au cours des dernières année sa position de leader, est confronté à des mutations profondes tant en termes d'usages que d'architectures et de technologies. Ces démonstrations ont vocation à confirmer l'intérêt de ces services pour des utilisateurs notamment institutionnels et permettre aux industriels de valider les performances et fonctionnalités des nouvelles technologies qu'ils pourront offrir sur les marchés commerciaux.



Les démonstrations de services pourront concerner notamment l'accès direct 5G et/ou 6G par satellite, l'accès internet haut débit pour des utilisateurs grand public ou professionnels via des constellations mono ou multi-orbites, les communications optiques haut-débit (bord-sol ou entre satellites) pour des applications de transport de données performantes et sécurisées, l'IoT par satellite de nouvelle génération, ou d'autres services innovants de connectivité. L'intérêt des services pour les utilisateurs publics, les perspectives de marché commercial ou encore la crédibilité technique des démonstrations seront les critères clés d'évaluation des projets proposés.

Piloté par la Direction générale des Entreprises (DGE) avec les Directions de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) et de l'Armement (DGA) et l'appui du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), le volet spatial de France 2030 doté de 1,5 Md€ fait l'objet d'une concertation très large de l'écosystème.

Le dossier de l'AMI est à retirer sur ce site :

Les réponses sont à déposer avant le 31 juillet 2023 à 12h00.

Contact presse

Cabinet de Bruno Le Maire: 01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Direction générale des entreprises : 01 44 97 04 49 - presse.dge@finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr

Centre national d'études spatiales : 01 44 76 76 88 – cnes-presse@cnes.fr

À PROPOS DE FRANCE 2030

- ✓ Traduit une double ambition: transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat-
- ✓ Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : https://www.gouvernement.fr/france-2030 | @SGPI_avenir